

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 mai 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

**2018 V.223 Vœu relatif à la vidéoprotection sur les quais bas rive gauche.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant les phénomènes répétés de rassemblements festifs ou d'attroupements sur les quais bas à proximité du square Tino Rossi et sur le reste des quais, notamment aux beaux jours ;

Considérant la présence de riverains dans les péniches sur le quai de la Tournelle ;

Considérant les nuisances sonores et les comportements agressifs engendrés par cette forte fréquentation et par la présence de personnes alcoolisées, notamment en soirée ;

Considérant les chutes régulières de personnes dans la Seine ;

Considérant la nécessité de sécuriser les quais bas afin de pacifier leurs usages notamment en soirée et la nuit ;

Considérant que l'implantation de caméras de vidéo-protection serait de nature à améliorer grandement cette sécurisation ;

Considérant que la vidéo-protection permettrait une plus grande réactivité et efficacité des forces de l'ordre sur ces espaces très fréquentés ;

Considérant que HAROPA Port de Paris dit étudier depuis plusieurs mois le déploiement d'un plan de vidéo-protection sur les quais bas ;

Florence BERTHOUT, Jean-Pierre LECOQ, Rachida DATI et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants

Émettent le vœu :

- que la Maire de Paris et le Préfet de Police sollicitent HAROPA Port de Paris pour qu'il rende les conclusions de son étude pour le déploiement d'un plan de vidéo-protection sur les quais et qu'il puisse communiquer un calendrier de déploiement des caméras en débutant par les quais les plus fréquentés